

## ABONNEMENTS

Belgique: fr. 25-00.—Etranger: fr. 28-00 (Port en sus.)

L'Année parue :

Belgique: fr. 30-00.—Etranger: fr. 32-00 (Port en sus.)

## L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

## D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

## ANNONCES &amp; RÉCLAMES

A FORFAIT.

S'adresser rue Cans, 22,

IXELLES.

DIRECTION—ADMINISTRATION :

Rue Cans, 22, Ixelles.

— DÉPOSÉ —

DIRECTION — RÉDACTION :

Rue des Quatre-Bras, 5, Bruxelles.

— DÉPOSÉ —

— 25 —

Bruxelles, Avril 1877.

## SOMMAIRE :

L'Académie des Beaux-Arts, par G. Lagye. — La maison des Chats, par H. Beyaert, architecte ; réponse à la « Revue Nouvelle de l'Industrie et des Travaux publics. — Concours ouvert par la Société centrale d'Architecture. — Nos excursions.

## L'Académie des Beaux-Arts.

Le professorat en matière d'art doit être une fonction stable, une carrière.

Jusqu'ici nommés par arrêté royal, les professeurs d'académies n'étaient révocables que pour cas de force majeure, abus de pouvoir, immoralité ou altération des facultés mentales, auquel dernier cas, une retraite suffisante venait les récompenser des services rendus antérieurement par eux.

Une proposition formulée dans le courant du mois de mars dernier, au Conseil communal de Bruxelles, par la section de l'instruction publique, remet radicalement en question la juste sécurité offerte dans l'état actuel à ceux qui se dévouent à l'enseignement artistique.

Cette proposition ne tend à rien moins qu'à soumettre triennalement les professeurs de l'Académie des Beaux-Arts à réélection, en leur accordant, le cas échéant, au bout de dix années de service, une pension dérisoire.

Feu l'échevin Funck, dont le bon sens et surtout l'expérience en fait d'instruction publique étaient si rarement pris en défaut, n'a pas laissé que de protester contre une pareille modification du règlement organique, modification dont les promoteurs n'avaient point certainement prévu les graves conséquences.

« Si les instituteurs, les professeurs d'athénée, etc., a-t-il dit, se trouvaient soumis à réélection tous les trois ans, cela changerait d'une façon très-désavantageuse leur position. »

Et il a ajouté qu'avant de voter la mesure proposée au pied levé, il fallait consulter tout au moins le conseil académique.

Un membre ayant fait remarquer que déjà le directeur de l'Académie est rééligible triennalement, en vertu du règlement déjà ancien, M. Funck a répondu que ce directeur étant en même temps professeur, conserverait dans tous les cas ses fonctions primitives.

Et, en effet, il n'y a point de graves inconvénients résultant du remplacement d'un artiste par un autre, dans un emploi revêtant, pour ainsi dire, un caractère honorifique, similaire, par exemple, à celui de directeur de l'Académie de Belgique elle-même ou de bâtonnier de l'ordre des avocats.

Tandis que renvoyer un professeur de sa classe, même pour le remplacer par un plus digne, c'est lui décerner publiquement un brevet d'incapacité, c'est lui fermer à tout jamais la carrière de l'enseignement en le privant des bénéfices d'un long stage et des travaux absorbants auxquels il a dû nécessairement se livrer pour se mettre à la hauteur de sa mission.

On ne naît jamais professeur, on le devient.

Quelles que soient les facultés d'un artiste, du moment qu'il est investi d'un cours quelconque, il est

— 26 —

évident qu'il ne pourra plus consacrer à l'exercice individuel de sa profession le temps qu'il y mettait auparavant.

Je dirai plus : ordinairement le producteur finit par s'effacer devant le pédagogue. Inculquant à d'autres les leçons du passé et celles de sa propre expérience, le peintre chargé d'âmes, c'est-à-dire d'élèves, n'apporte plus dans la lutte la même activité, la même passion. Assuré de jouir d'une existence honorable, il abandonne peu à peu le terrain de la vente proprement dite, il n'a plus à poursuivre la commande bourgeoise et le succès d'exposition.

Certes, il travaille encore à sa gloire et cherche à se maintenir au rang distingué qui lui a valu ses nouvelles fonctions ; mais, enfin, produisant moins, il fait au bout du compte œuvre d'abnégation en s'attachant à se créer lui-même de jeunes et redoutables concurrents.

Et c'est lorsque, au courant de ce que j'appellerai volontiers la philosophie de l'enseignement, il va atteindre enfin à un résultat pratique, que ses élèves vont pouvoir attester de la vitalité de ses efforts et de ses conseils, qu'on pourrait brusquement le casser aux gages comme un vieux cheval de courses mis au rancart !

Appliquez cette mesure non-seulement aux professeurs d'académies de peinture, mais aux professeurs d'universités, d'athénées, de conservatoires, etc.

Car un principe est un principe, et je vous défie bien, après avoir établi celui-ci, de ne pas le pousser jusqu'à ses conséquences logiques.

Quelle école de dessin, quel établissement d'instruction publique ou privée, quel lutrin ou quelle famille même accueilleront le professeur déchu de ses fonctions et officiellement taxé d'insuffisance ?

Il ne s'agit pas seulement de réputations détruites, mais de carrières bel et bien perdues.

Plus j'y songe et moins je vois la raison d'une mesure dont les dangers ont été si bien prévus par M. Funck.

Au point de vue de l'enseignement même, elle serait désastreuse en substituant le système empirique d'essais sans cesse renouvelés aux bienfaits d'une longue pratique, basée sur l'expérimentation.

De plus, elle découragerait à coup sûr les véritables capacités, et laisserait à l'intrigue un champ indéterminé.

Il est évident que pas un artiste qui se respecte ne voudrait s'exposer à l'humiliation d'une destitution éventuelle et surtout à perdre son temps et son talent pour se voir remplacer par le premier venu.

Et il arriverait inévitablement ceci, que tout ce qui a véritablement la vocation de l'enseignement émigrerait en masse de Bruxelles pour demander des positions stables à des villes plus soucieuses de leurs propres intérêts.

De sorte qu'il ne se présenterait plus guères à l'obtention des cours disponibles que des jeunes gens sans consistance, ne demandant au professorat que les moyens d'attendre, pendant quelques années, que la vogue leur vienne avec d'autres moyens d'existence. Quant aux autres, la crainte d'être déçus de leurs fonctions, leur ferait transformer leurs cours en serres chaudes, à l'usage des talents factices et des lauréats de contrebande.

Et qu'on ne me dise pas : « On ne procédera aux nominations nouvelles qu'avec une extrême circons-

— 27 —

pection. Les bons professeurs seront conservés. Seules les médiocrités et les routiniers seront remplacés par des tempéraments plus en harmonie avec les exigences de l'époque. »

Les académies, pas plus que les conservatoires, n'ont la prétention de couler des talents dans un certain moule. Elles ont pour unique mission d'initier la jeunesse à l'histoire de l'art et à ses procédés réguliers. Leur enseignement est et doit rester essentiellement rudimentaire. Prétendre qu'elles exercent une pression dogmatique durable sur ceux qui préludent par ses leçons, serait aussi absurde que d'affirmer qu'Otto Vœnius a influé sur la manière de Rubens et Navez sur celle de Charles Degroux. Pure question d'éducation première. Nous avons tous fait nos humanités, et nous ne parlons pas cependant que le grec et le latin.

Tout, au contraire. Mais, enfin, le peu que nous en sachions encore nous sert tous les jours. De même, peintres et musiciens doivent passer par un enseignement complet, sous peine d'ignorance et de manque de préparation. Van Brée, peintre médiocre et intolérant, a formé d'excellents élèves tandis que Leys ou Courbet auraient été d'exécrables professeurs d'académie.

Une vérité qui me paraît incontestable, c'est qu'avant de vouloir révolutionner un art ou une école, il faut commencer par les connaître et les pratiquer.

Que d'objections encore à la mesure proposée par la section de l'instruction publique du Conseil communal bruxellois !

Supposez que la majorité change ou se déplace, voilà la position des professeurs subordonnée à des conditions de politique ou de sympathie.

Que dis-je ?

Il suffirait de la présence, dans son sein, d'un artiste éloquent pour entraîner les votes de ses collègues, ralliés à sa soi-disant compétence. Et voilà bouleversé à la légère tout un système d'enseignement, selon que l'artiste consulté appartient à telle ou à telle autre école.

N'y a-t-il pas aussi les influences d'entourage, les préférences de collectionneurs, avec lesquelles on aurait à compter, car tout le monde s'occupe d'art, aujourd'hui tout le monde juge, condamne ou porte aux nues, achète des tableaux ou s'engoue pour le héros du moment.

J'en ai dit assez, je crois, pour éclairer les membres du Conseil qui auraient pu être séduits, à première vue, par la mesure présentée au nom de la justice et du progrès, mesure qui ne pourrait avoir pour résultat logique que l'arbitraire et la confusion.

GUSTAVE LAGYE.

## La maison des Chats, Boulevard du Nord, à Bruxelles.

Architecte M. Henri BEYAERT.

Nos lecteurs se souviennent, sans doute, de la notice que nous avons publiée, à propos de l'œuvre nouvelle et si intéressante de M. l'architecte Beyaert, dans le N° 12 de la 2<sup>e</sup> année de notre publication (col<sup>me</sup> 104). Nous terminions cet article dans lequel nous avons répondu aux absurdités que nous avions lues dans certain journal de province, en disant :

Ce qui est incontestable pour tous ceux que leur savoir et leur amour sincère du beau seul inspirent, c'est que l'ensemble de cette composition est l'œuvre d'une imagination riche éclairée par un goût pur ; c'est que, pour ceux qui l'étudient consciencieusement,

s'y découvre le travail d'un chercheur opiniâtre, dont l'esprit n'est pas tourmenté par la recherche de la bizarrerie, mais bien par la pensée d'une ligne vraie, d'une forme pure et serrée, de l'esprit architectonique enfin.

Voilà ce que nous croyons de cette œuvre que Vredeman-De Vries eût signée des deux mains.

Il paraît que, non-seulement nous ne sommes pas d'accord avec l'honorable correspondant du journal dont nous avons combattu les affirmations, mais il paraît même que nous ne sommes pas d'accord, mais pas du tout, avec le public belge.

Du moins, c'est ce que nous lisons dans la *Revue nouvelle de l'Industrie et des travaux publics* qui, par parenthèse, trouve commode de reproduire nos documents par la photolithographie, mais a négligé jusqu'ici de remplir cette simple formalité polie de nous demander si nous n'y voyions aucun inconvénient.

Donc, voici ce que dit à propos de la Maison des Chats et de notre article le journal que nous venons de citer :

Il est incontestable que le style de cette architecture a été composé par M. Beyaert, mais il est incontestable aussi qu'il a fait une œuvre bâtarde ; ni flamande, ni renaissance, ni classique, ni même néo-flamande.

Voyez-vous ce M. Beyaert qui, à lui tout seul, et sans façon compose un style d'architecture et qui promène si bien son crayon et son tire-ligne sur le papier qu'il crée une œuvre qui n'est ni flamande, ni etc... (Voir ci-dessus). !!!

Mais chère et honorée *Revue*, faites-nous, je vous prie, la charité de nous dire ce qu'elle est alors ; car je ne voudrais point douter de vos connaissances archéologiques et architectoniques jusqu'à croire que parmi tous vos ni vous comprenez encore les ni gothique, ni romane, ni byzantine, ni...

Votre pensée est donc bien que M. Beyaert a donné à son œuvre un caractère original, qui n'appartient pas exclusivement à tel ou tel style, à tel ou tel genre d'architecture ; voilà bien, évidemment, comment vous entendez votre « il est incontestable que le style de cette architecture a été composé par M. Beyaert ».

C'est bien comme cela que nous le comprenons aussi, et si vous vouliez bien relire (attentivement s'il vous plaît) le 4<sup>e</sup> paragraphe de notre notice, vous verriez qu'au fond notre pensée se rapproche de la vôtre et que, nous osons le dire, elle est plus exactement exprimée.

Reste de votre première réflexion ce vilain mot de *bâtarde* que vous attachez comme un boulet ignominieux à l'œuvre de M. Beyaert. — Ce mot comprend le croisement, la combinaison de deux types, et vous les ni...ez tous, surtout ceux qui, seuls, auraient pu produire le ni l'un ni l'autre que nous analysons.

Serait-ce dont un crime, ô *Revue nouvelle*, que de créer une œuvre aussi parfaite que possible en empruntant aux diverses phases de l'art les pensées architectoniques les plus vraies ; mais à ce compte-là vous condamnez l'art roman et la renaissance parce que ces arts ne sont, en quelque sorte,.... pour employer votre expression, que des styles bâtards, si l'on s'arrête à ce principe étroit des origines et des ressemblances.

Mais continuons la lecture des quelques lignes que la *Revue* a cru devoir imprimer à propos de la Maison des Chats :

« Cependant l'œuvre eût été presque parfaite si l'auteur ne s'était pas laissé aller à accuser trop le style flamand dans le pignon de son édifice, ce qui produit un contraste avec le surplus de la composition, et surtout si les défenseurs de M. Beyaert n'avaient pas tenu à voir dans sa conception une composition flamande incontestable ».

Cette dernière phrase nous a plongé dans un immense désespoir. Eh quoi ! nous défendons l'œuvre de M. Beyaert contre des détracteurs à parti pris, et voilà que chacun de nos arguments enlève l'une des brillantes qualités de cette conception qui, sans notre malencontreuse intervention, eût été presque parfaite nous dit la *Revue nouvelle*.

Mais voici une affirmation qui nous a complètement déridés : « la donnée de cette maison, jusqu'à l'entablement, paraît avoir eu pour MAMAN la façade du PETIT JOURNAL à Paris. » Tous ceux qui connaissent cette façade, qu'un journal français : le *Monde illustré*, a publiée, hausseront les épaules à cette accusation. *Revue nouvelle*, nous vous répéterons, simplement : A beau... jaser qui vient de loin (1) !

(1) Il faut être aveugle ou bien il faut ne point connaître l'une ou l'autre des deux constructions pour trouver entre elles quelque ressemblance, quelque analogie. Nous ne commenterons pas cette façon odieuse de jeter le discrédit sur un artiste.

Tout le monde peut s'en assurer, d'ailleurs. Le *Monde illustré* publie fréquemment, à sa 4<sup>e</sup> page, une annonce contenant les conditions d'abonnement au *Petit Journal*. Cette annonce est toujours précédée d'une petite planche gravée donnant la façade de l'hôtel construit par ce journal français.

Notre estimable consœur termine en disant : déjà le public belge a moralement réformé le jugement de la Commission.

C'est sans doute parce que le public a l'engouement de quelque bonne farce architecturale, que la *Revue nouvelle* critique d'une façon si persistante l'œuvre de M. Beyaert ; notre consœur ne devrait pas oublier cependant que le même public s'est follement épris de la *Bourse* de Bruxelles, tant aimée des Français : oserait-elle encore suivre l'opinion publique dans cette circonstance.

*Revue nouvelle*, n'oublions pas, je vous prie, que notre destin commun est, non pas de suivre l'opinion publique, de nous laisser entraîner par le courant, mais de réagir avec force, avec énergie ; que nous devons former l'opinion du public et non accepter et enregistrer ses arrêts.

Otez du public belge tout ce qui est artiste — tout ce qui y est intéressé — et tout ce qui reste de ce public sera peut-être de votre avis : les autres sont du nôtre.

Ce qu'il y a de plus incroyable dans cette polémique, c'est cette affirmation que le public belge condamne le jugement de la Commission ; ce qu'elle contient de plus... drôle, c'est cette déclaration : « la façade du *Petit Journal* a servi de maman à la maison des chats. » Mais ce qui dépasse toute mesure c'est cet autre journal, belge celui-là, qui prend le parti de dénigrer quand même les œuvres d'artistes belges et qui déclare que « la Maison des Chats est une copie naïve d'un pignon de Vredeman de Vries. »

Il ne suffit pas d'affirmer, M. X..., il faut prouver ; et l'*Émulation*, qui veut avant tout la vérité et qui a horreur des paroles légères et de la blague, s'engage à publier le pignon de Hans Vredeman de Vries copié par M. Beyaert, quand il vous plaira de le lui communiquer.

Pour finir, une dernière réflexion. D'après le journal de province auquel nous avons répondu, M. Beyaert a copié un pignon de Vredeman de Vries ; d'après la *Revue Nouvelle* la façade du *Petit Journal*, à Paris, a inspiré M. Beyaert.

Or, deux choses ressemblant à une même troisième se ressemblent entr'elles ; donc : la façade du *Petit Journal* à Paris est une copie du pignon de Vredeman de Vries.

Vredeman de Vries, le flamand ! copié à Paris !

Si c'est là ce qu'il fallait démontrer, qu'en dites-vous, *Revue Nouvelle* ?

Et voilà comment on fait de la critique d'art ! E. A.

### Concours ouvert par la Société Centrale d'Architecture.

La Société Centrale d'Architecture de Belgique organise un Concours auquel tous ses membres : effectifs, correspondants et honoraires sont appelés à prendre part.

Le programme, que nous publions ci-dessous, sera rigoureusement suivi par tous les concurrents, sous peine de se voir exclus du concours. — Les envois seront adressés à M. le Président de la Société, rue de la Concorde, 27, à Ixelles, avant le 31 Août prochain à 8 heures du soir ; ils ne seront ouverts que la veille du jour fixé pour le jugement ; cette date sera donnée dans notre prochain numéro.

Chaque projet, convenablement enveloppé, sera accompagné d'un billet indiquant le nom et l'adresse du concurrent ; ce billet sera mis sous un pli cacheté qui portera la devise ou la marque que chaque concurrent posera sur ses dessins.

Les feuilles composant les projets qui nous seront adressés ne porteront aucune signature ni rien qui puisse en faire connaître les auteurs.

Le Jury se composera de trois membres d'honneur de la Société auxquels seront adjoints deux architectes habitant Bruxelles. Ces deux derniers seront désignés par les concurrents : à côté de la devise que portera le pli cacheté dont il est parlé ci-dessus, chacun d'eux écrira les noms des deux personnes qu'il jugera convenable de désigner. Cela fait, ce pli sera mis dans une seconde enveloppe portant l'adresse de M. le Président de la Société et la devise ou marque du projet qu'il accompagnera.

La nomination de ces deux membres du jury a donc lieu par voie d'élection ; en cas de parité de voix il sera procédé au tirage au sort des membres à désigner.

La Société Centrale ne se charge point des frais de transport ; elle surveillera les projets pendant la durée de leur dépôt, mais n'assume aucune responsabilité.

M. le Président donnera reçu des projets qui lui seront présentés ; ces projets devront être réclamés endéans les 3 mois qui suivront le jugement du concours ; les projets primés pourront seuls être retenus si la Commission du Journal décidait leur publication ; dans ce cas les auteurs desdits projets seraient immédiatement informés de la décision de notre administration et du délai qui nous serait nécessaire pour la publication.

Primes : Il sera décerné trois primes : la 1<sup>re</sup> de 250 fr. 2<sup>e</sup> » 150 » 3<sup>e</sup> » 100 »

### UNE ÉCOLE GARDIENNE POUR LES DEUX SEXES.

Cet édifice sera construit sur un terrain enclavé longeant une rue de 15 mètres de largeur.

La longueur du terrain sera de 50 mètres ; la profondeur aura 75 mètres.

La construction comprendra : L'habitation de la Directrice ; id. du Concierge ; Deux préaux pour les élèves ; Les bâtiments des classes ; (Voir la note ci-dessous). Un vestiaire pour chaque classe ; Un lavoir commun ; Des lieux d'aisance et des pissoirs.

Les bâtiments destinés aux classes n'auront qu'un rez-de-chaussée et seront disposés autour d'une cour centrale. Ils ne pourront longer la rue afin que le bruit du dehors ne vienne distraire les études.

Des galeries ouvertes permettront l'accès aux classes et seront établies de façon à ne pas intercepter l'air et la lumière des locaux occupés par les élèves.

Les classes seront éclairées de deux côtés pour permettre une ventilation très-active pendant la suspension des cours.

Le chauffage et la ventilation seront connexes. Le chauffage des classes se fera au moyen de calorifères disposés dans les souterrains.

Les appareils de chauffage seront établis de telle façon qu'ils serviront en même temps à l'extraction de l'air vicié.

L'habitation de la Directrice comprendra un rez-de-chaussée et un étage. Outre les divers locaux nécessaires à toute habitation, un parloir devra être enclavé dans cette partie de la distribution du plan.

Les lieux d'aisance, dans la proportion de un pour 25 élèves, ainsi que les pissoirs, seront construits de telle façon qu'une surveillance permanente et efficace puisse être exercée sur ces dépendances.

La façade principale à exécuter en matériaux apparents sera traitée dans le style de la renaissance flamande.

On demande le plan du rez-de-chaussée, la façade principale et une coupe sur la longueur, le tout à l'échelle de 0,01 pour mètre.

N. B. Les concurrents remarqueront que le nombre d'élèves n'est pas déterminé ; l'auteur du programme a voulu laisser à l'imagination des concurrents toute la liberté désirable ; il faudra donc tâcher de placer le maximum d'élèves, dans les meilleures conditions d'hygiène possibles.

### NOS EXCURSIONS

L'Hôtel-de-Ville de Bruxelles que notre Société a été admise à visiter au mois de Mars dernier, est de tous les édifices de notre Capitale, celui qui a le plus d'importance au point de vue de son caractère et de son style architectural.

Il se présente sous la forme d'un vaste carré isolé entre trois rues et une place publique.

Sa façade traitée en style ogival fleuri est d'une harmonieuse élégance de profils et d'une riche ornementation ; elle se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Le rez-de-chaussée est bordé d'un portique de dix-sept arcades ogivales, qui supportent une plate-forme garnie d'un parapet ou balustrade, formé d'un mur plein ; c'était de cette plate-forme où *brétèque* que se publiaient les lois.

Les deux étages présentent trente-huit fenêtres carrées et ogivales divisées par des meneaux ; une partie de ces fenêtres sont encadrées chacune d'un arc ogival trilobé.

Chaque angle de l'ancienne partie de l'édifice est flanqué d'une tourelle octogone entourée de trois balustrades étagées et couronnées d'une aiguille en pierre.

La porte placée sous la tour est couverte d'un arc en ogive évasée, flanqué de deux contreforts ornés de pinacles à voussures et chargés de dais.

Quoique la façade ait partout la même élévation et semble bâtie sur un plan uniforme, l'aile à droite de la tour, de construction plus récente, diffère essentiellement de l'aile opposée par ses ornements et le style de son architecture.

Le portique à l'aile gauche est couvert d'une voûte ogivale à nervures croisées, et ses arcades retombent sur de simples pieds droits en forme de piliers butants, tandis que les arcades de l'aile droite, beaucoup plus évasées, portent une voûte divisée en compartiments prismatiques et reposent sur des pilastres carrés alternant avec des colonnes cylindriques à chapiteaux historiens.

Au-dessus de la porte voûtée qui débouche dans la cour centrale, s'élève à une hauteur de 114<sup>m</sup> (environ) une tour admirable, découpée à jour, chef-d'œuvre d'élégance, de hardiesse et de légèreté. — La partie inférieure a quatre étages dont les deux derniers sont percés chacun de deux fenêtres à jour, hautes, ogivales et divisées par des meneaux. — Plus haut, de carré elle devient octogone et présente trois étages surmontés d'une pyramide ; trois rangées de huit fenêtres à jour et trois galeries garnies de balustrades ; à ses angles sont placés des clochets de diverses grandeurs. — L'habileté du constructeur se montre surtout dans la pyramide à jour qui supporte le couronnement de la tour et dans laquelle tournoie un escalier à peine soutenu dans les airs.

Au sommet de cette niche admirable est posée la statue colossale de saint Michel, patron de la ville.

L'ordonnance des façades latérales de la partie ancienne de l'Hôtel-de-Ville est la même que celle de la façade antérieure, excepté qu'elles n'ont pas de portique au rez-de-chaussée, elles se terminent par des pignons découpés en créneaux. La partie postérieure est de style moderne et n'a qu'un seul étage, mais ses formes massives ne manquent pas de grandeur et contrastent singulièrement avec la délicatesse d'élégance du bel édifice dont le XV<sup>e</sup> siècle a doté Bruxelles.

La partie intérieure de l'édifice ayant subi successivement des modifications considérables, n'a conservé, de la construction primitive, rien qui mérite d'être mentionné et devient par cela même de bien moindre importance.

Au rez-de-chaussée et au 2<sup>me</sup> étage une suite de corridors donnent accès aux différents bureaux de l'administration.

Au 1<sup>er</sup> étage seulement nous avons visité quelques places plus intéressantes ; entre autres la salle où se tiennent les réunions du Conseil Communal. Elle est richement décorée en style Louis XIV ; l'ovale du plafond contient une belle peinture représentant l'assemblée des Dieux, peinte par Janssens et les parois des murs sont garnis de vrais tapisseries flamandes. Ensuite la Salle des mariages qui contient des boiseries artistement travaillées et rappelant le caractère de sa façade. De là nous débouchons sur une belle cage d'escalier qui est de construction toute récente et qui nous conduit à la cour centrale.

Nous ne terminerons pas sans exprimer toute notre reconnaissance à M. Jamar, architecte de la ville, pour l'obligeance avec laquelle il nous a guidés dans cette visite du magnifique édifice si habilement restauré sous sa direction.